

BILAN DE COMPETENCES

Le bilan de compétences est fait pour vous si vous souhaitez :

- ✓ Faire le point sur vos compétences et motivations
- ✓ Explorer de nouvelles perspectives professionnelles
- ✓ Réfléchir à un projet de reconversion
- ✓ Prendre un temps pour vous



Le Bilan de compétences est un dispositif qui a pour objectif de vous aider à définir votre projet professionnel, votre évolution de carrière ou un projet de formation en analysant vos compétences professionnelles et personnelles, aptitudes et motivations.

CONDITIONS D'ACCÈS

- ✓ Ouvert à tous, pas de prérequis

L'ADPS s'adapte et répond à vos besoins particuliers aussi bien en termes d'équipement, de matériel, d'outils, de méthodes.



 Dates et horaires : sur RDV, contactez-nous

Plus d'informations :

04.51.11.00.26 - contact@adps-formation.com



En 3 étapes, sur une durée de 3 mois

1. Phase préliminaire

Analyse votre demande et vos besoins, définition du déroulement de votre bilan, des moyens adaptés à votre situation et à vos besoins, analyse de votre parcours personnel et professionnel

2. Phase d'investigation

Pour construire votre projet professionnel et vous permettre d'explorer des alternatives, à l'aide d'entretiens, de questionnaires et d'enquêtes : analyse de vos compétences, identification de vos centres d'intérêts, de vos valeurs professionnelles, préparation de votre projet professionnel, confrontation aux réalités socio-économiques

3. Phase de conclusion

Résultats détaillés de la phase d'investigation, recensement des conditions et des moyens favorisant la réalisation de votre projet, conception de votre plan d'action, remise du document de synthèse à usage social. Entretien de suivi à 6 mois pour faire le point

Modalités : 9 rdv de 2 heures en face à face avec le consultant (entretiens, questionnaires, mises en situation + 3 temps de travaux pratiques (recherches, enquêtes sur le terrain)

Possibilité de financements

- Formation professionnelle continue OPCO
- Financement Appui-Conseil Carrière AFDAS
- Financement France Travail
- Financement personnel
- CPF, Code d'éligibilité : 202
- Autre : nous contacter



Conditions financières

- Le tarif pour un bilan de compétences est de 1800€
- Facturation selon la convention ou le contrat de formation qui vous lie à l'ADPS

Votre référente

Lorène VIDAL

l.vidal@adpsformation.com

06.58.39.98.92

